

*Les crédits*

[Traduction]

**L'hon. Frank Oberle (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:**

Que le crédit 1, au montant de 65 974 000 \$ sous la rubrique CONSEIL DU TRÉSOR—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

**M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui l'honneur de lancer le débat pour l'approbation de la totalité des crédits prévus au Budget des dépenses principal pour l'année financière 1993-1994.

• (1540)

Cette année, le Budget des dépenses principal totalise 161,1 milliards de dollars et en l'occurrence, le gouvernement cherche à obtenir du Parlement un nouveau pouvoir d'emprunt de 48,9 milliards de dollars. Les autres 112,2 milliards de dollars représentent les paiements législatifs qui ont déjà reçu l'approbation du Parlement.

À l'instar de ceux qui ont été déposés au cours des huit années précédentes, ce Budget des dépenses principal reflète l'engagement du gouvernement à éliminer le gaspillage et l'inefficacité, ainsi qu'à se départir des organismes qui n'assurent plus un service essentiel afin de réduire les coûts et de parvenir à l'équilibre voulu entre les services fédéraux que réclament les Canadiens et leur capacité en tant que contribuables de les financer.

À cet égard, on réalise de grands progrès depuis huit ans. Au cours des deux dernières années, on a limité les dépenses de programmes à 16,7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, comparativement à 20 p. 100 en 1984.

Depuis cette année-là, la croissance des dépenses de programmes, notamment les salaires de la fonction publique, n'a été en moyenne que de 3,7 p. 100 par année comparativement à un taux d'inflation moyen de 4 p. 100 par an. Cela se traduit en termes réels par une baisse de 2,6 p. 100.

Ces réalisations reflètent l'engagement du gouvernement à accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental grâce à un contrôle rigoureux des dépenses, ainsi que la mise en oeuvre de nombreuses méthodes de gestion novatrices. Le gouvernement administre de façon serrée et continuera d'administrer de cette façon les deniers publics. Nous sommes des chefs de file dans ce domaine comme le montrent nos réussites à cet égard jusqu'ici.

La hausse de 0,4 p. 100 du Budget principal des dépenses par rapport à l'année précédente résulte d'un examen annuel des besoins des quelque 137 programmes administrés par 111 ministères, organismes et sociétés d'État

visés dans le budget des dépenses. Cette hausse se répartit en deux grandes catégories: les rajustements des postes législatifs, qui représentent une hausse nette de 423 millions de dollars, ou 74 p. 100 de la hausse annuelle; et les changements aux postes de dépenses approuvées, qui se chiffrent à 149 millions, ou 26 p. 100 de la croissance annuelle.

Cette année, les dépenses législatives sont de 112,2 milliards de dollars, ou 70 p. 100 de l'ensemble du budget des dépenses. Les dépenses de cette catégorie comprennent notamment les importants paiements de transfert fédéraux aux Canadiens au titre de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des prestations d'assurance-chômage; les transferts aux provinces au titre des programmes de péréquation pour la santé, l'éducation et l'aide sociale; et le service de la dette publique.

Les dépenses approuvées annuellement par le Parlement atteignent 48,9 milliards dans les prévisions de dépenses de cette année. Cela représente une hausse de 0,3 p. 100 par rapport à l'an dernier. La hausse des dépenses approuvées contenues dans le Budget des dépenses principal est surtout attribuable aux besoins permanents des postes de dépenses prévus initialement dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1992-1993.

Les postes de dépenses approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire et contenues dans le Budget des dépenses principal de 1993-1994 correspondent à l'introduction d'une nouvelle politique ou à des augmentations de la charge de travail annoncées ou indiquées après le dépôt des prévisions de dépenses de 1992-1993. En outre, le Budget des dépenses principal actuel tient compte du coût supplémentaire des conventions collectives reconduites en vertu de la Loi sur la rémunération du secteur public.

Sur une base consolidée, le Budget des dépenses principal n'augmentera que de 0,4 p. 100 pour la prochaine année. Quatre grandes catégories accaparent 82 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires affectées, soit: le service de la dette publique, près de 25 p. 100; les programmes sociaux, 38 p. 100; les arrangements fiscaux, près de 12 p. 100; et la défense, 7,3 p. 100.

La plus large part des dépenses de 1993-1994 est consacrée aux programmes sociaux; le gouvernement fédéral affectera plus de 61 milliards de dollars à ce poste, soit 38 p. 100 des dépenses prévues. Le gouvernement poursuivra ses efforts en matière de santé et de bien-être pour tous les Canadiens. L'aide est attribuée à ceux qui en ont le plus besoin, par le truchement de programmes qui visent à venir en aide aux gens défavorisés économiquement et socialement, notamment les chômeurs, les travailleurs non qualifiés, les handicapés, les aînés et les